

D

1986
3

RIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

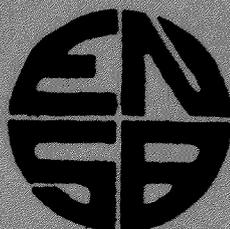
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

RABIA AZZEMOU

EVOLUTION DU BUDGET DE LA
BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DES
SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN

ANNEE : 1986

22^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRES

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

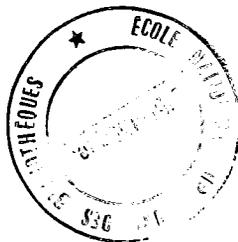
Rabia AZZEMOU

EVOLUTION DU BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DES
SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN.

Mémoire présenté sous la direction
de Monsieur Michel MERLAND

1986

3



NEE: 1986

22^e Promotion

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21 , Boulevard du 11 Novembre 1918- 69100 VILLEURBANNE

1

AZZEMOU (Rabīa).- Evolution du budget de la bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran/ Rabīa Azzemou; sous la dir. de Michel Merland.- Villeurbanne: Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986.- 41 p.: ill.; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne: 1986..

Budget, bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (U.S.T.O.)

Budget, bibliothèque universitaire.

Evolution du budget de la bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran de 1980 à 1984: étude financière.

2

A B L E D E S M A T I E R E S
 ° + ° + ° + ° + ° + °

	PAGES
INTRODUCTION	4
 PREMIERE PARTIE:	
PRESENTATION DU BUDGET DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN.	7
I Préparation du budget	
1. Budget de fonctionnement	
2. Budget d'équipement	8
II Budget de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.	9
1. Budget de fonctionnement	
2. Budget d'équipement	10
III Autorisation globale d'importation (A.G.I.)	11
1. Définition	
2. Préparation	
 DEUXIEME PARTIE:	
EVOLUTION DU BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN.	13
I Le budget de la bibliothèque universitaire	
1. Place de la bibliothèque dans les structures de l'U.S.T.O.	

	PAGES
2. Répartition du budget de fonctionnement de la B.U.	14
3. Budget d'équipement= Montant des achats des acquisitions	18
II Evolution du budget de la bibliothèque universitaire	19
1. Eléments statistiques	
2. Evolution du budget de fonctionnement	23
TROISIEME PARTIE:	
LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET LE BUDGET	28
I La politique d'acquisition	
II La politique d'acquisition et le budget	29
III Comparaison avec une bibliothèque française	34
CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXES	41

INTRODUCTION

Au moment où la masse documentaire s'accroît et où les exigences de la recherche sont de plus en plus grandes, mais aussi où les moyens en crédits et en personnel demeurent insuffisants, l'organisation et le contrôle de la gestion apparaissent comme un élément indispensable à la croissance d'un service.

Le bibliothécaire ressent le besoin de devenir un bon gestionnaire afin de rendre efficace et efficient le service qu'il dirige ou dans lequel il participe activement à la gestion de l'information.

Pour cela il faut qu'il dispose d'un effectif de personnel suffisant et qualifié pour développer et organiser les différents services, mais également d'un budget suffisant pour remplir sa mission.

L'objet de notre étude se propose de montrer l'évolution du budget de la Bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran de 1980 à 1984.

Pourquoi évolution du budget? Il faut dire que le budget est un élément incomparable pour suivre une évolution de longue durée.

Dans un budget constant, si les dépenses continuent de croître au rythme général de l'augmentation des prix, il est clair que les dépenses absorberont la totalité des ressources à moyen terme, ce qui ne se produira pas dans le cas d'un budget croissant. Cependant quelque soit le cas, un budget croissant ou constant, le bibliothécaire devra utiliser rationnellement les moyens mis à sa disposition et c'est à ce niveau que le budget se révèle être un outil utile pour le contrôle.

Une présentation de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran et de sa bibliothèque permettra au lecteur de se situer. L'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (U.S.T.O.)

a été créée par l'ordonnance N°15-27 du 29 avril 1975. Jusqu'en 1979 il n'y avait aucune structure propre à l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran, les enseignements pour la formation aux sciences de l'ingénieur étaient assurés par l'Ecole Nationale Supérieure d'Enseignement Polytechnique (E.N.S.E.P.) située également à Oran.

En 1979, a eut lieu l'inauguration de l'Institut du Génie-Civil et du Génie-Mécanique d'Oran (I.G.C.M.O.). Il abrite jusqu'à présent l'administration de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran et les différentes filières créées depuis: Architecture, Electronique, Electrotechnique, Optométrie, Génie-Maritime (depuis 1982). Le nombre d'étudiants est passé de 565 (1979-1980) à 2400 (1985-1986) dont 50 % représentent le tronc commun préparant au diplôme d'ingénieur d'état des différentes filières.

La Bibliothèque initialement prévue à l'Institut du Génie-Civil et du Génie-Mécanique d'Oran ne devait être qu'une bibliothèque d'Institut. Cependant la construction de l'U.S.T.O. a pris du retard, et de ce fait, la bibliothèque fonctionne comme une bibliothèque universitaire avec un effectif trois fois supérieur de celui prévu.

Actuellement la fonction documentaire de la Bibliothèque de l'U.S.T.O. s'appuie sur un stock de 50 000 volumes qui s'accroît chaque année par d'importants achats d'ouvrages essentiellement en langue française et en langue anglaise, et sur un abonnement de 300 périodiques.

Elle a une capacité d'accueil de 400 places réparties de la manière suivante: 350 pour la salle de lecture et 50 places pour la salle des périodiques. Elle dispose d'un magasin pouvant contenir jusqu'à 100 000 volumes. L'accès au magasin de la Bibliothèque de l'U.S.T.O. est contrôlé.

La Bibliothèque a développé ses fonctions de documentation et de recherche en créant dernièrement deux services.

- Un service de prêt inter-bibliothèques: compte tenu de l'absence de coopération entre les bibliothèques universitaires nationales, la bibliothèque de l'U.S.T.O. ne l'effectue qu'avec des bibliothèques étrangères et particulièrement avec les bibliothèques françaises.

- Un service d'échanges: la bibliothèque a commencé à échanger qu'au début de l'année 1985, elle échange toutes les thèses soutenues à l'U.S.T.O. avec les thèses soutenues sur le territoire national ainsi qu'avec certaines thèses soutenues à l'étranger.

Enfin un autre service est rattaché à la bibliothèque, c'est le service

de reprographie qui se charge de réaliser les documents nécessaires à l'enseignement ainsi que la reproduction de tous les mémoires de fin d'étude et les mémoires de Magister soutenus à l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

Notre étude sera conduite en trois parties. On présentera dans une première partie le budget de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran: sa préparation, son obtention, l'autorisation globale d'importation, cette esquisse sera faite à partir des données relatives à l'Algérie.

La deuxième partie traitera de l'évolution du budget de la bibliothèque universitaire durant les cinq années, avec des illustrations graphiques enfin la troisième partie sera consacrée au rapport entre la politique d'acquisition et le budget, et une comparaison succincte avec une bibliothèque universitaire française.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU BUDGET DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN

I Préparation du budget

Il semble utile de présenter le budget de fonctionnement et le budget d'équipement en général avant de présenter le budget de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

1. Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est accordé pour un exercice comptable du 01-01 au 31-12 de l'année en cours. Il est géré par un ordonnateur (Le Recteur dans le cas d'un établissement d'enseignement supérieur) et par un comptable (Le Trésorier de la Wilaya).

On distinguera dans ce budget les recettes (frais d'inscription et les subventions) et les dépenses (toutes les dépenses de fonctionnement). Ces dernières se répartissent en crédits délégués (Traitement, allocations) et crédits de fonctionnement (différents achats pour le fonctionnement: électricité, gaz, téléphone, produits d'entretien, etc...).

Le budget de fonctionnement est préparé à la fin de chaque année (octobre-novembre) par les responsables administratifs (Secrétaires généraux, Directeurs d'Instituts, l'Intendant, le Conservateur en chef). Il est présenté ensuite au Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui regroupe tous les budgets de fonctionnement des différents établissements et établit un budget de fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ce budget est discuté au niveau du Gouvernement et , est voté par l'Assemblée Populaire Nationale (A.P.N.) dans le cadre de la loi de finances.

Le budget étant ainsi voté, une répartition est faite entre les différents établissements en fonction de leurs besoins.

2. Le budget d'équipement

Le budget d'équipement est obtenu sur la demande d'une inscription à une opération d'équipements.

Chaque établissement prépare des fiches techniques précisant l'opération, c'est à dire son estimation financière , les besoins de l'opération , tels que les équipements de nouveaux locaux dans une nouvelle institution, aménagements, grands travaux publics , etc... et le temps de sa réalisation.

Ces fiches techniques sont présentées au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Ce dernier rassemble toutes les fiches techniques des différents établissements et les présente à son tour au Ministère du Plan.

Après discussion entre les différents Ministères et le Ministère du Plan , ce dernier attribue l'enveloppe financière correspondante à l'opération de chaque établissement demandeur.

L'opération est limitée dans le temps , en effet le montant obtenu dans le cadre d'une opération doit être employé dans la période prévue d'année à l'autre, et ce , jusqu'à la fin de l'opération. Cependant, si le temps prévu pour la réalisation de l'opération est épuisé et que le montant obtenu dans ce cadre n'a pas été totalement consommé, l'ordonnateur peut demander une prolongation de l'opération en donnant des justifications par exemple: blocage administratif, retard de l'autorisation globale d'importation, matériel insuffisant, etc...

II Le budget de l'U.S.T.O.

L'Université des Sciences et de la Technologie a été créée par l'ordonnance N°75-27 du 29 avril 1975. Elle est dotée d'une autonomie financière qui lui permet de gérer son propre budget.

1. Le budget de fonctionnement

L'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran est dotée chaque année d'un budget pour la couverture de ses dépenses de fonctionnement.

Ce budget est en constante évolution; et cette dernière est liée au développement de l'Université, aussi bien au niveau de ses structures qu'au niveau de ses activités. (SEPT spécialités :Electronique , Electrotechnique, Génie-Civil, Génie-Mécanique, Architecture, Génie-Maritime, Optométrie, et un tronc commun de technologie, en plus d'une post-graduation)

ANNEE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN DINARS ALGERIENS	ACCROISSEMENT
1980	6 027 350 DA	+25 %
1981	7 540 000 DA	-37 %
1982	4 745 000 DA	+17 %
1983	5 555 000 DA	+17 %
1984	6 515 000 DA	+42 %
1985	9 292 000 DA	

2. Le budget d'équipement

L'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran n'a bénéficié jusqu'à présent que d'une opération évaluée à 18 020 000 DA inscrite au nom de son ministère de tutelle, qui est le Ministère de l'Enseignement Supérieur, pour l'équipement de l'Institut du Génie-Civil et du Génie-Mécanique d'Oran (I.G.C.M.O.).

Cette opération a débuté en 1980; elle a permis la mise en place des équipements importants au profit de l'Institut du Génie-Civil et du Génie-Mécanique, des différentes filières créées (Electronique, Electro-technique, Optométrie, Architecture, Génie-Maritime) ainsi qu'au profit des services communs de l'Université: la Bibliothèque et le Centre de calcul.

L'opération a été cloturée en 1984 et réalisée à 80 %. La réalisation de l'Université des Sciences et de la Technologie doit s'achever en 1986.

III L'autorisation globale d'importation

1. Définition

L'autorisation globale d'importation (A.G.I.) est un montant de devises accordé annuellement par les pouvoirs publics à un organisme pour lui permettre d'importer les produits qui lui sont nécessaires. On distingue deux autorisations globales d'importation.

- L'autorisation globale d'importation "objectifs planifiés". Elle est rattachée au budget d'équipement et est destinée aux achats de gros équipements ou équipements de première dotation.

- L'autorisation globale d'importation "fonctionnement". Elle est rattachée au budget de fonctionnement et est destinée aux achats du petit matériel de fonctionnement tel que les composants (Electronique), produits chimiques, etc...

Le livre peut être acquis dans le cadre des deux autorisations globales d'importation, il suffit de prévoir la position (Position 49.01- Nomenclature de Bruxelles).

2. Préparation

Chaque établissement prépare son A.G.I. vers la fin de l'année (novembre-décembre). Il prépare son A.G.I. "fonctionnement" et, ou son A.G.I. "objectifs planifiés" en fonction de ses besoins et de ses crédits prévisionnels.

L'établissement prépare donc la liste du matériel qu'il importer (le livre étant inclus). Le matériel est positionné selon le tarif douanier (Nomenclature de Bruxelles).

Après la préparation, chaque établissement envoie ses A.G.I. au Ministère de l'Enseignement Supérieur qui à son tour prépare ses deux A.G.I. d'une manière globale et les présente au Ministère du commerce. Ce dernier, les discutera avec le Ministre des Finances à qui revient la décision finale de les accepter.

Après l'accord respectif du Ministère du Commerce et celui du Ministère des Finances , la ou les deux A.G.I. sont attribuées au Ministère de l'Enseignement Supérieur selon l'importance des effectifs d'étudiants, des budgets (fonctionnement et équipement), des laboratoires, des opérations en cours, etc...

L'autorisation globale d'importation obtenue, l'établissement remettra une copie agréée à la banque domiciliaire de l'établissement, généralement la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A.) ou le Crédit Populaire Algérien (C.P.A.)

Deux points importants sont à signaler:

- Si le montant de l'A.G.I. "fonctionnement" accordé au Ministère de l'Enseignement Supérieur est relativement petit, cette A.G.I. reste centralisée au niveau du Ministère, ce qui entraîne des retards quant à la bonne marche des opérations.

- Les lenteurs dans les discussions des A.G.I. font que celles-ci ne parviennent aux établissements que vers la fin du mois de juin, période "creuse" pour la plupart des établissements, car correspondante à la fin de l'année universitaire.

L'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran a bénéficié d'une autorisation globale d'importation "objectifs planifiés", durant les cinq années (1980-1984)

ANNEE	AUTORISATION GLOBALE D'IMPORTATION EN DINARS ALGERIENS
1980	15 000 000 DA
1981	9 342 000 DA
1982	6 130 000 DA
1983	5 977 500 DA
1984	1 165 000 DA

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

I Le budget de la Bibliothèque

1. Place de la Bibliothèque dans les structures de l'U.S.T.O.

"Le caractère et l'efficacité d'une Université peuvent être appréciés en fonction de la manière dont est traité son organe central: la Bibliothèque."(1)

Soucieuse de préserver le cadre dans lequel elle se développe l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran est attentive à toutes ses structures et notamment son organe central: la Bibliothèque Universitaire.

En effet, la Bibliothèque vivant dans un environnement d'enseignement et de recherche doit suivre l'évolution de l'établissement qu'elle dessert. L'examen des conditions actuelles de l'Université fait apparaître trois éléments: l'afflux des étudiants dont la grande partie ne participe pas à la recherche (plus de 50 % de l'effectif à l'U.S.T.O.), la spécialisation continue de la recherche scientifique et l'interpénétration des domaines spécialisés (Electronique-Electrotechnique; Génie-Civil-Hydraulique), l'exigence de la rapidité de la communication de l'information.

Selon les normes internationales, le budget doit être compris entre 5 % et 10 % du budget de l'Université. Nous constatons que de 1980 à 1984, le budget de la Bibliothèque Universitaire est passé de 2,65 % à 7,16 % par rapport au budget de fonctionnement global de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

1. WITHERS, F.N. Normes pour l'établissement des services des bibliothèques: enquête internationale. Paris: UNESCO, 1975. 485p.

Ce qui nous montre l'intérêt que porte l'Université à sa Bibliothèque.
(Tableau N°1).

La Bibliothèque Universitaire a bénéficié également d'une autorisation globale d'importation "objectifs planifiés" durant les cinq années (Tableau N°2).

2. Répartition du budget de fonctionnement de la Bibliothèque

Le budget de fonctionnement de la Bibliothèque Universitaire est réparti de la manière suivante.

a- Les acquisitions

b- Les abonnements scientifiques

c- La documentation pédagogique (regroupe les documents utilisés par les étudiants exemple: les cartes ,plans d'architectes,et par le personnel administratif exemple: le journal officiel, la Nomenclature de Bruxelles).

d- Les frais d'entretien et de reliure.

Cette répartition est faite par le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour tous les établissements dépendant de ce ministère.

Il n'y a aucune clé de répartition pour ces quatre rubriques, comme nous le verrons dans le tableau N°3. Les montants de chaque rubrique varient chaque année et sont fixés en fonction de la consommation de l'année précédente. Si l'établissement consomme moins de 50 % du crédit accordé par le Ministère ce dernier est en mesure de diminuer l'année suivante sauf si l'établissement justifie la non consommation du crédit. Il peut également reconduire le même

TABLEAU N°1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

! ANNEES	! BUDGET DE ! FONCTIONNEMENT ! USTO	! ACCROISSEMENT	! BUDGET DE ! FONCTIONNEMENT ! BU	! ACCROISSEMENT	! PART DU BF DE LA BU DANS ! LE BF DE L'USTO EN %
! 1980	! 6 027 350 DA	!	! 160 000 DA	!	! 2,65 %
!	!	! + 25 %	!	! +21 %	!
! 1981	! 7 540 000 DA	!	! 195 000 DA	!	! 2,58 %
!	!	! - 37 %	!	! +23 %	!
! 1982	! 4 745 000 DA	!	! 240 000 DA	!	! 5,05 %
!	!	! + 17 %	!	! +31 %	!
! 1983	! 5 555 000 DA	!	! 315 000 DA	!	! 5,67 %
!	!	! + 17 %	!	! +48 %	!
! 1984	! 6 515 000 DA	!	! 467 000 DA	!	! 7,16 %
!	!	!	!	!	!

Evolution du Budget de fonctionnement

1 = BF VSTO

2 = BF BU

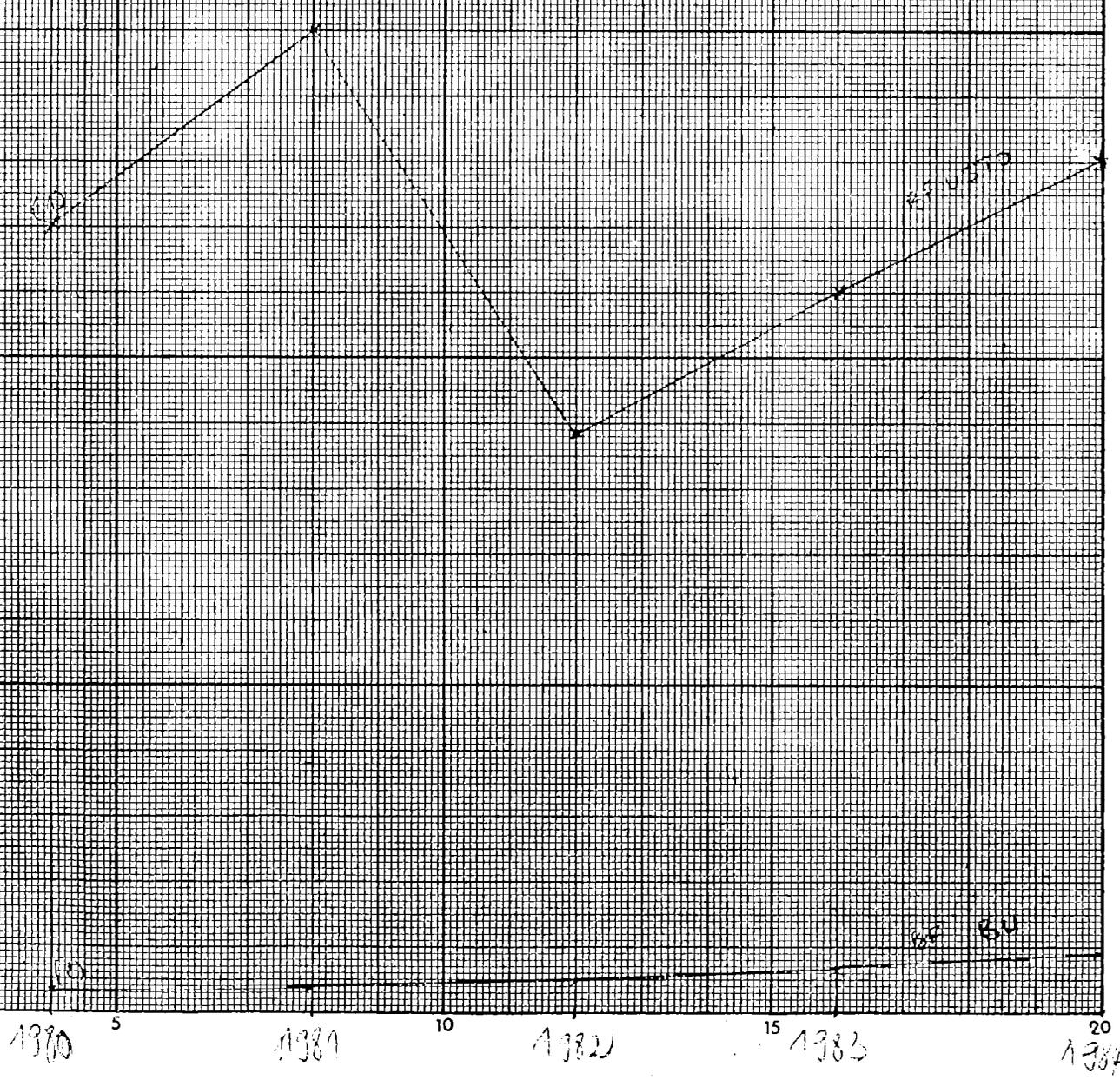
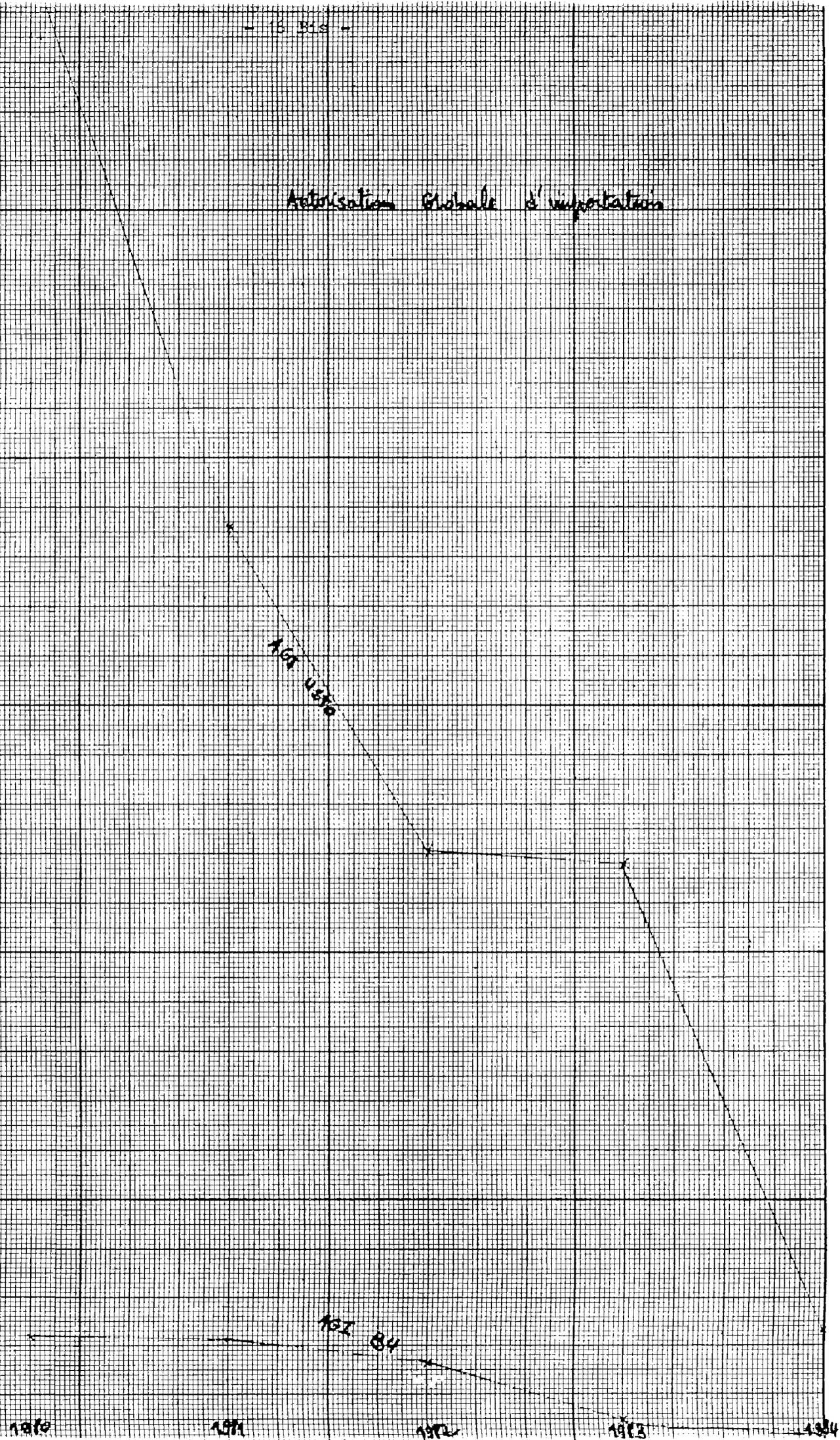


TABLEAU N°2 AUTORISATION GLOBALE D'IMPORTATION "OBJECTIFS PLANIFIES"
A.G.I.

! ANNEES !	! A.G.I. U.S.T.O. !	! A.G.I. BIBLIOTHEQUE !		! TOTAL A.G.I. BIBLIOTHEQUE !	! PART DE L'AGI BU DANS L'AGI U.S.T.O. !
		! 49.01 Ouvrages !	! 49.02 Périodiques !		
! 1980 !	! 15 000 000 !	! 1 020 000 !	! 100 000 !	! 1 120 000 !	! 7,46 % !
! 1981 !	! 9 342 000 !	! 1 000 000 !	! 50 000 !	! 1 050 000 !	! 11,23 % !
! 1982 !	! 56 130 000 !	! 760 000 !	! 20 000 !	! 780 000 !	! 12,72 % !
! 1983 !	! 5 977 500 !	! 500 000 !	! 20 000 !	! 520 000 !	! 8,69 % !
! 1984 !	! 1 165 000 !	! 250 000 !	! — !	! 250 000 !	! 21,45 % !
! !	! !	! !	! !	! !	! !
! !	! !	! !	! !	! !	! !
! !	! !	! !	! !	! !	! !

Actualisation Globale d'importation



1970

1971

1972

1973

1984

TABLEAU N°3 PART DE CHAQUE RUBRIQUE DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA
BIBLIOTHEQUE

! ANNEES	! Budget de	! Acquisitions	! %	! Abonnements	! %	! Documentation	! %	! Frais d'entre-	! %
!	! fonctionneme	!	!	! Scientifiques	!	! Pédagogique	!	! tien et de	!
!	! B.U.	!	!	!	!	!	!	! reliure	!
! 1980	! 160 000	! 35 000	! 21,87%	! 100 000	! 62,5%	! 15 000	! 9,37%	! 10 000	! 6,25%
! 1981	! 195 000	! 20 000	! 10,25%	! 150 000	! 76,92%	! 15 000	! 7,69%	! 10 000	! 5,12%
! 1982	! 240 000	! 50 000	! 20,83%	! 150 000	! 62,5%	! 20 000	! 8,33%	! 20 000	! 8,33%
! 1983	! 315 000	! 100 000	! 31,74%	! 150 000	! 47,61%	! 22 000	! 6,98%	! 43 000	! 13,65%
! 1984	! 467 000	! 150 000	! 32,11%	! 250 000	! 53,53%	! 22 000	! 4,71%	! 45 000	! 9,63%

montant du crédit de l'année suivante même si l'établissement a consommé entièrement son crédit.

3. Budget d'équipement: montant des achats des acquisitions

L'Université des Sciences et de la Technologie ayant bénéficié en 1980 d'une opération Equipement , a fait passer une grande partie d'achat d'ouvrages dans le budget d'équipement car il était très important.

Le montant des achats des acquisitions s'est élevé à 2 251 090 Dinars algériens pour la période 1980-1984.

II Evolution du budget de la Bibliothèque

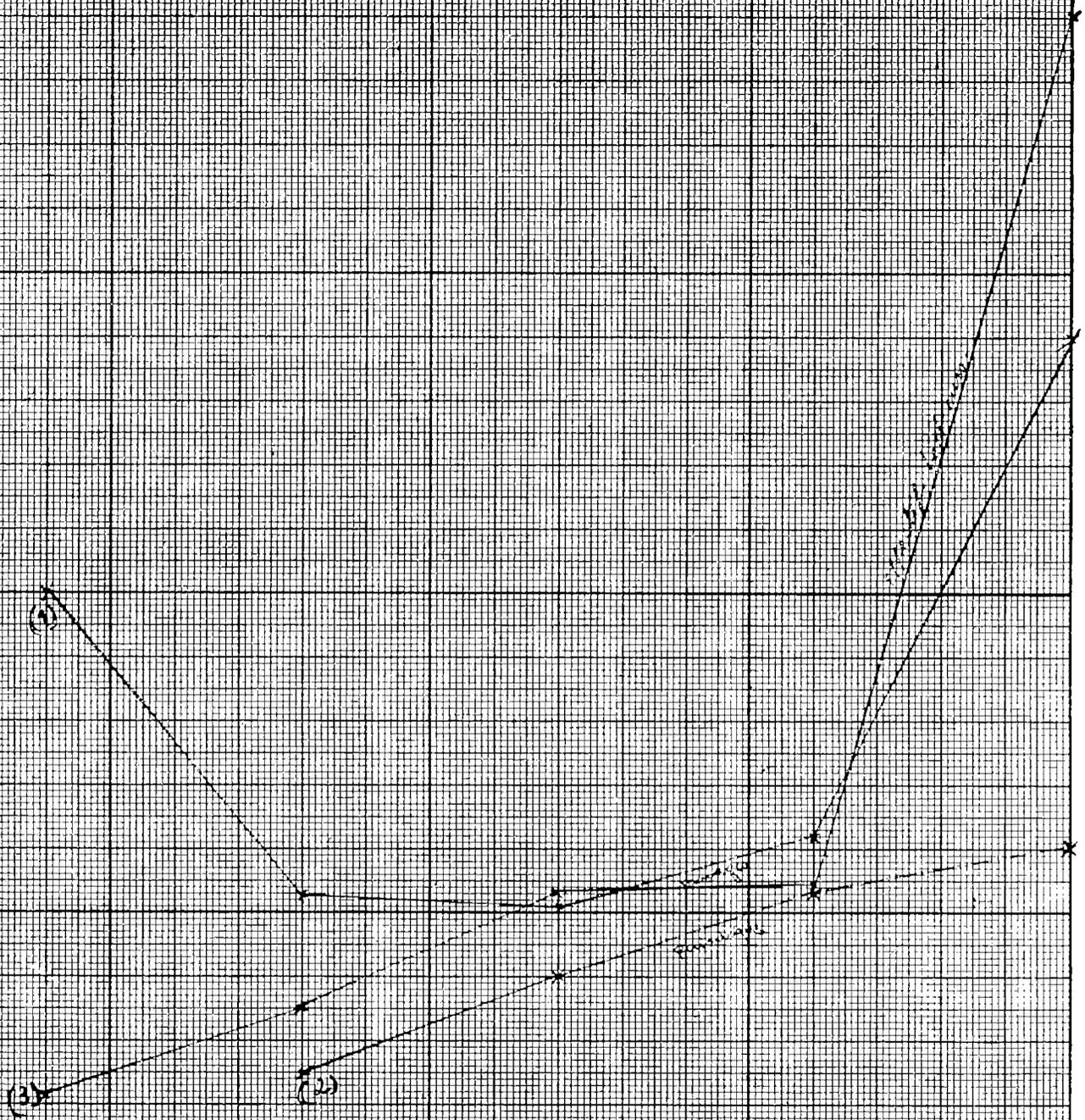
1. Elements statistiques

a. Budget de fonctionnement de la Bibliothèque en Dinars algeriens (DA)

1980	160 000 DA
1981	195 000 DA
1982	240 000 DA
1983	315 000 DA
1984	467 000 DA

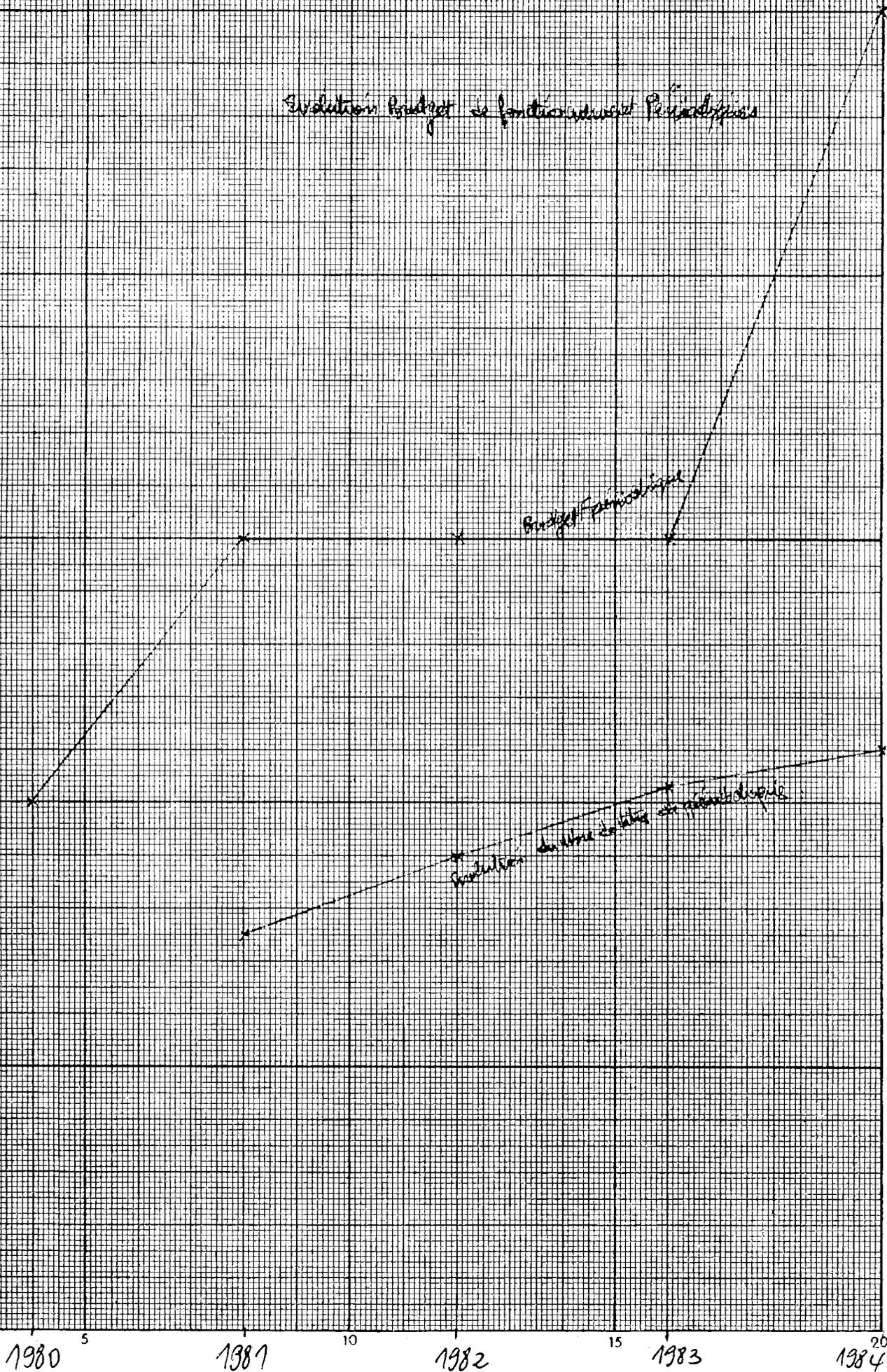
b. Budget d'équipement: montant des achats des acquisitions

1980	---
1981	93 913,7 DA
1982	842 281,4 DA
1983	589 173,46 DA
1984	725 722,65 DA



- 1 = Evolution des acquisitions ouvrages
- 2 = Evolution des acquisitions périodiques
- 3 = Evolution de l'effectif lecteurs

Evolution Budget et fonctionnement Principales



c. Nombre de titres acquis Exemplaires (Budget d'équipement et Budget de fonctionnement)

1980	1586 T	4854 EX
1981	1096 T	3625 EX
1982	1044 T	5600 EX
1983	1329 T	6873 EX
1984	1923 T	8696 EX

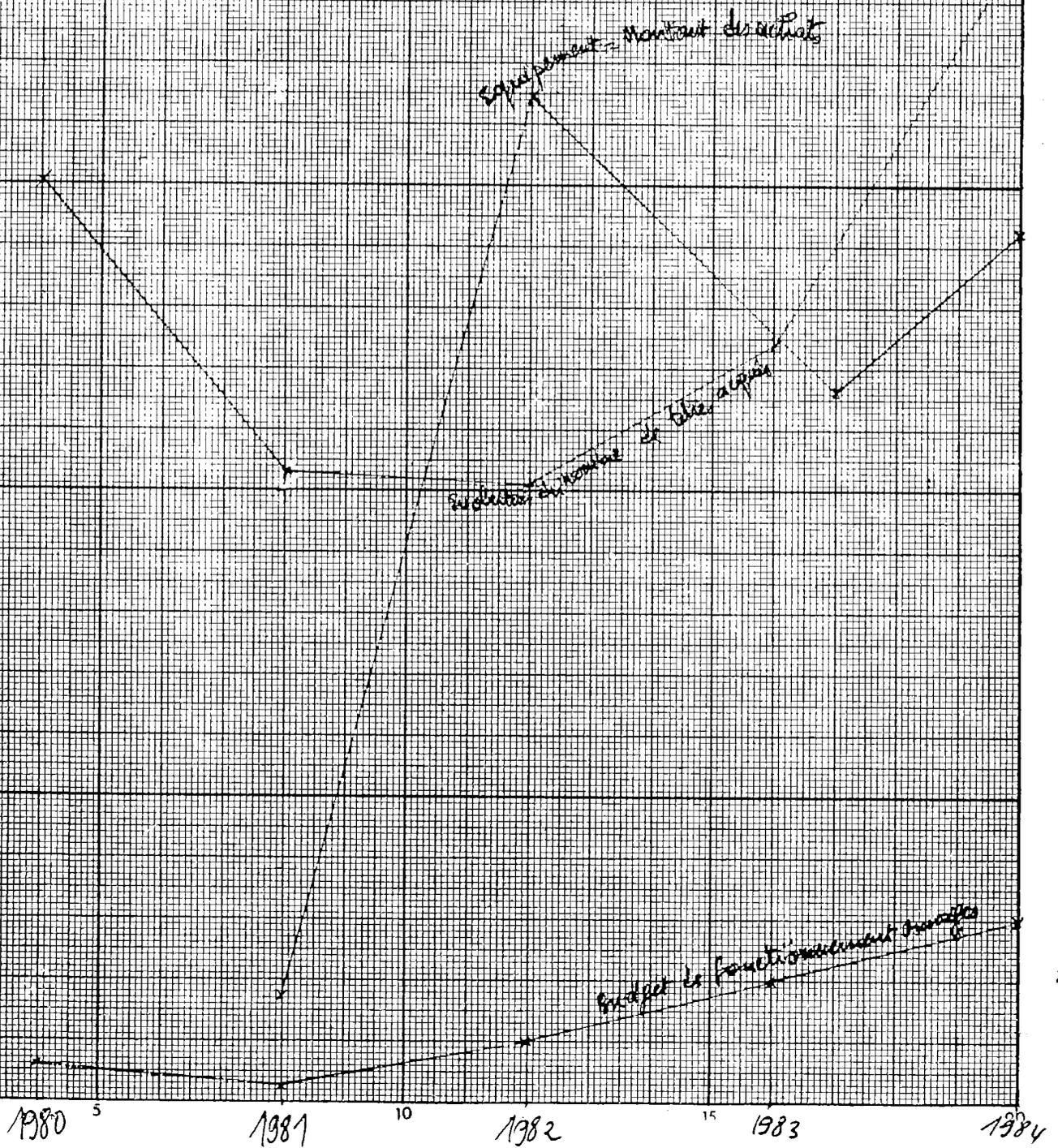
d. Nombre de titres de périodiques (Budget de fonctionnement)

1980	---
1981	151
1982	183
1983	220
1984	245

e. Effectifs des lecteurs (étudiants, enseignants, chercheurs)

1980	719
1981	850
1982	1095
1983	1289
1984	2406

Budget d'acquisition d'images



- 21 BSS -

- suma de linii acceptiv / activitate
- RE / Activitate
- selungea incremental / Activitate

(2)

(3)

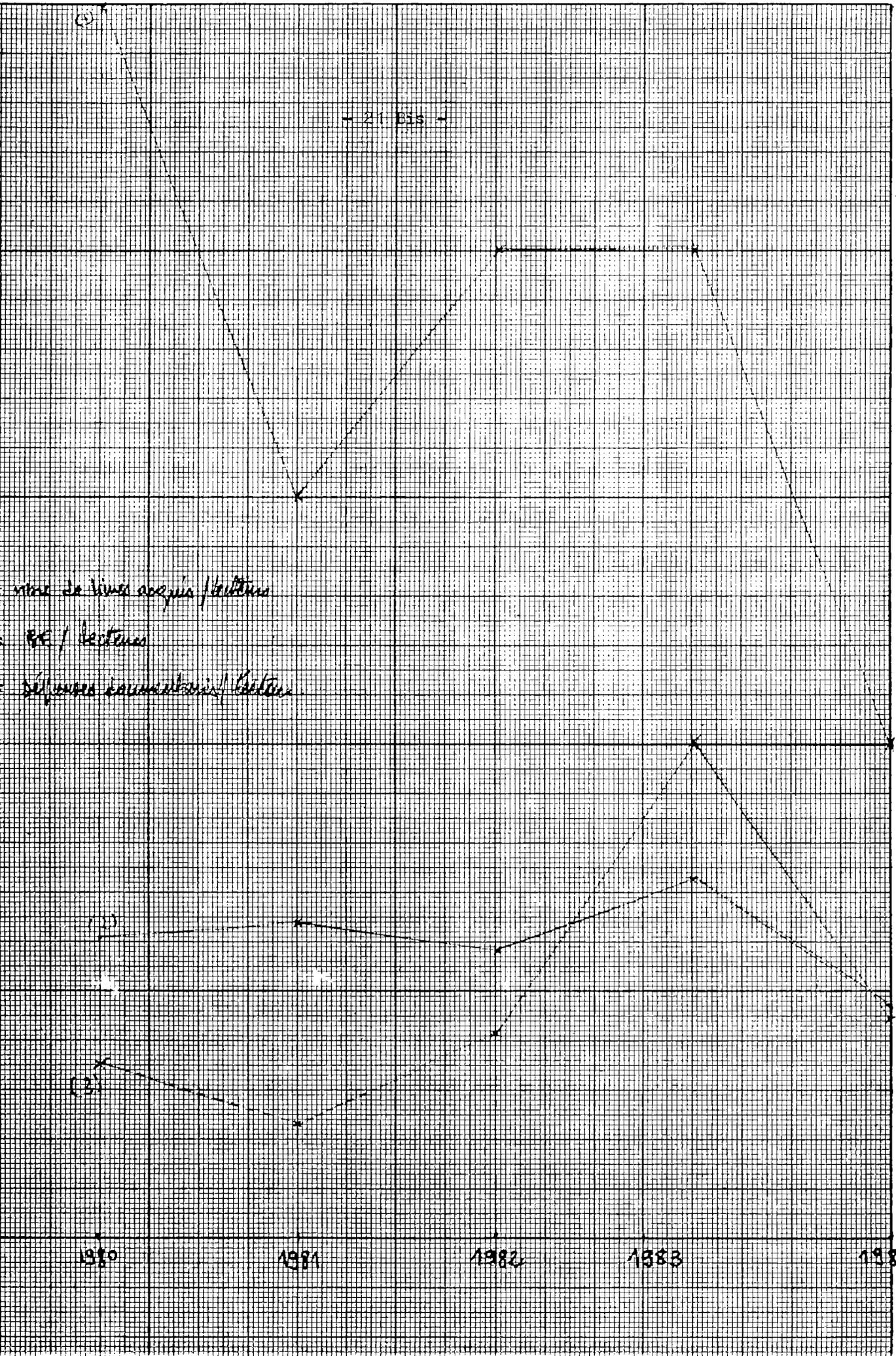
1980

1981

1982

1983

1984



f. Ratio Budget de fonctionnement / Lecteurs

1980 222,53 DA

1981 229,41 DA

1982 219,17 DA

1983 244,37 DA

1984 194,09 DA

g. Ratio Nombre de livres acquis (exemplaires) / Lecteurs

1980 6,75

1981 4,26

1982 5,11

1983 5,33

1984 3,61

h. Ratio Dépenses documentaires (reliure comprise) / Lecteurs

1980 174,15 DA

1981 148,14 DA

1982 184,14 DA

1983 301,02 DA

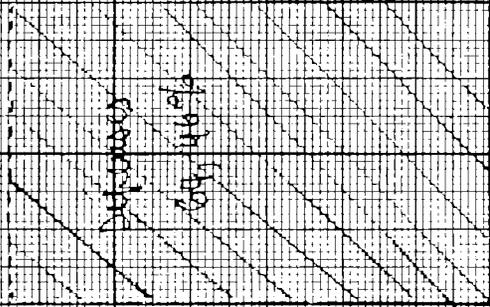
1984 189,23 DA

i. Part des dépenses totales dans les crédits totaux (en pourcentage)

1980	64,46 %
1981	55,07 %
1982	66,98 %
1983	95,84 %
1984	82,29 %

Il faut souligner que les renseignements présentés à l'état brut sont généralement sans grand intérêt et qu'il est beaucoup plus efficace de les illustrer graphiquement.

Credit: 160 000 BA



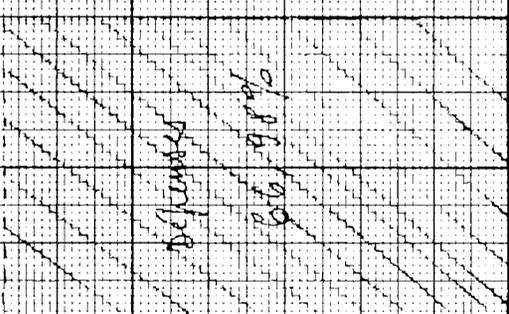
1980

Credit: 185 000 BA



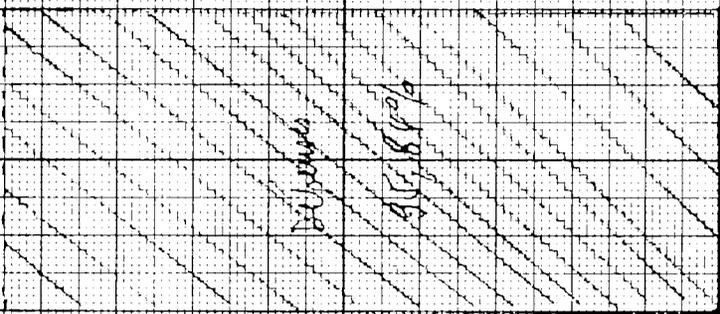
1981

Credit: 270 000 BA



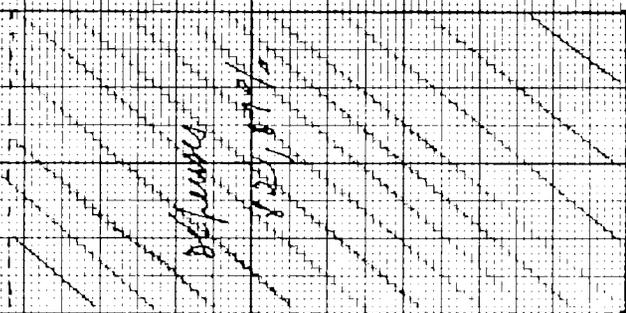
1982

Credit: 375 000 BA



1983

Credit: 467 000 BA



1984

2. L'évolution du budget de fonctionnement de la Bibliothèque

L'évolution globale du budget de fonctionnement de la Bibliothèque est marquée dans la période considérée (1980-1984) par une progression de l'effectif des étudiants, enseignants, chercheurs, ainsi que par un accroissement du budget de fonctionnement de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

Le tableau N°1 nous résume la très ample évolution structurelle du budget au cours de ces cinq années.

Le budget de la Bibliothèque a augmenté d'une manière régulière malgré la diminution du budget de fonctionnement de l'Université en 1982 (-37 %), dûe à une restriction ministérielle. Cependant pour une analyse plus détaillée, il semble utile de montrer l'évolution de chaque rubrique et de la relativiser.

a. Les acquisitions

D'une manière générale, la part des acquisitions a augmenté chaque année, exception faite en 1981.

En effet, la Bibliothèque n'ayant consommé que 31 % du montant fixé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur en 1980, s'est vu diminuer en 1981.

En 1980, la Bibliothèque a bénéficié de l'opération Equipement une part importante ainsi qu'une Autorisation globale d'importation de 1 020 000 DA pour les ouvrages. Il faut rappeler que l'autorisation globale d'importation est fixée en fonction du budget d'équipement. Et donc une grande partie des achats a été transférée sur le budget d'équipement, c'est la raison pour laquelle la Bibliothèque n'a consommé que 31 % en 1980. Cela explique également que la part des acquisitions dans le budget de fonctionnement de la Bibliothèque tourne autour de 23 %.

Toutefois le rythme du crédit d'acquisition est rapide puisqu'il augmente de 45 % en moyenne et peut orienter le jugement

TABLEAU N°4 DEPENSES DE CHAQUE RUBRIQUE ET POURCENTAGE DES DEPENSES
DE CHAQUE RUBRIQUE DANS LES CREDITS RESPECTIFS

! ANNEES	! ACQUISITIONS			! ABONNEMENTS ! SCIENTIFIQUES			! DOCUMENTATION ! PEDAGOGIQUE			! FRAIS D'ENTRETIEN ! ET DE RELIURE		
	! Crédits	! Dépenses	! %	! Crédits	! Dépenses	! %	! Crédits	! Dépenses	! %	! Crédits	! Dépenses	! %
	! 1980	! 35 000	! 10 834	! 31 %	! 100 000	! 98 710	! 98,7%	! 15 000	! ---	!	! 10 000	! ---
! 1981	! 20 000	! 10 160	! 51 %	! 150 000	! 85 315	! 57 %	! 15 000	! 7866	! 76,6%	! 10 000	! 4052	! 40,5
! 1982	! 50 000	! 41 327	! 82,5%	! 150 000	! 113 021	! 75 %	! 20 000	! 3375	! 33,7%	! 20 000	! 3033	! 15%
! 1983	! 100 000	! 86 503	! 86,5%	! 150 000	! 163 449	! 108%	! 20 000	! 9975	! 95 %	! 43 000	! 41 000	! 76,7%
! 1984	! 150 000	! 99 163	! 66,1%	! 250 000	! 231 195	! 92,5%	! 22 000	! 9973	! 95,8%	! 45 000	! 40 000	! 98%
!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!

TABLEAU N°5 MONTANT DES ACHATS DES ACQUISITIONS: BUDGET D'EQUIPEMENT

ANNEES	MONTANT DES ACHATS EN DINARS ALGERIENS	ACCROISSEMENT
1980	-----	
1981	93 913,7 DA	+ 796,86 %
1982	842 281,4 DA	- 30,05 %
1983	589 173,46 DA	+ 23,17 %
1984	725 722,65 DA	

d'ensemble que l'on doit porter sur la politique d'acquisition de la Bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (Tableau N°3 et N°4).

b. Les abonnements

La part des abonnements a augmenté de 50 % en 1981 et resta constante jusqu'à 1983 malgré l'inflation galopante et le prix des abonnements scientifiques particulièrement les périodiques américains. Cependant en 1984, une augmentation importante de 67 % a permis de compenser la surconsommation de 1983.

La documentation périodique étant essentielle pour la recherche, le choix a donc tendu à privilégier ce support. En effet la part des abonnements a représenté durant ces cinq années une moyenne de 60 % dans le budget de fonctionnement de la Bibliothèque.

c. La documentation pédagogique

Une moyenne de 6 % par année dans le budget de fonctionnement est accordé à la documentation pédagogique. En 1980, le crédit a été mis à la disposition du Recteur de l'Université des Sciences et de la Technologie, qui voulait se faire abonner au "Bulletin de l'Assemblée Populaire Nationale", mais cela n'a pas été fait. La somme fut reconduite l'année suivante et n'a cessé d'évoluer du fait de l'augmentation de l'effectif des étudiants dans les deux filières: Génie-Civil et Architecture.

d. Les frais d'entretien et de reliure

En 1980, la Bibliothèque venait d'acquérir ses premiers ouvrages et ses premières revues. Ce qui explique la non consommation du

montant fixé par le Ministère.

En 1981 le montant a été maintenu et augmenta de 54 % en moyenne les années suivantes, car la Bibliothèque a instauré une politique de reliure rigoureuse.

TROISIEME PARTIE

LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET LE BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE

I La politique d'acquisition

Les Bibliothèques Universitaires ont une mission d'orientation d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire au sein de l'Université. Les acquisitions ne se font pas au hasard mais selon des choix successifs et l'ensemble de ces choix formalisés constitue la politique d'acquisition.

La politique d'acquisition de la Bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran, tient compte de la double fonction d'enseignement et de recherche de l'Université et sont donc achetés non seulement les livres nécessaires aux étudiants mais aussi les publications et la documentation qui sont utilisées par les chercheurs.

Le processus d'acquisition des ouvrages se fait comme suit: la sélection est faite en grande partie par les enseignants, les bibliothécaires n'interviennent que pour les ouvrages d'ordre général. Les enseignants consultent les catalogues des différents éditeurs mis à leur disposition par la Bibliothèque. Le choix étant fait, chaque département établit un bon de commande (avec toutes les références :titre, auteur, ISBN, nombre d'exemplaires en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans chaque département). Tous les bons de commande des départements sont regroupés chez le Conservateur en chef à qui revient la décision finale.

Il est bien entendu, qu'une commande n'est définitive qu'après les opérations de vérifications pour chaque titre, accomplies par le service

des acquisitions. Après les vérifications, chaque type de commande est envoyé à l'éditeur selon sa spécialité.

Les commandes sont passées au niveau national à.:

- L'Office des Publications Universitaires (O.P.U.)
- L'Entreprise Nationale du Livre (ENAL ex Société Nationale d'Édition et de Diffusion)

A l'étranger la Bibliothèque traite avec quatre fournisseurs:

- Librairie Dunod
- Le Livre français
- Bordas-Gauthiers-Villars
- Librairie John Smith

Les périodiques: le choix est fait par les enseignants des différents départements. Chaque département établit son bon de commande et le dépose au niveau du Directeur d'Institut, ce dernier après avoir regroupé tous les bons de commande, organise une réunion avec les chefs de départements et le Conservateur en chef pour discuter les abonnements et les éventuelles résiliations de certaines revues qui ne répondent pas au besoin réel des utilisateurs.

Après cette réunion, la Bibliothèque se charge d'établir les bons de commande définitifs en tenant compte de l'enveloppe budgétaire et du nombre fixé par elle même et qui est de (30) trente nouveaux titres par an et ce dans le souci de rationaliser au mieux ses besoins.

Les fournisseurs de la Bibliothèque sont:

- Europériodiques
- Dawson

II Politique d'acquisition et budget

La Bibliothèque a acquis durant 1980-1984, 6978 titres d'ouvrages soit 29 648 volumes et s'est abonnée à 275 titres de revues. 65 % du fonds ouvrages sont en langue française, destinés aux étudiants du premier cycle (Tronc commun) essentiellement. Ce sont des ouvrages de base, manuels, achetés en (7) sept exemplaires en moyenne.

20 % sont en langue anglaise, destinés aux étudiants de la post-graduation. Ce sont des ouvrages d'un haut niveau technique et sont achetés en (2) deux ou (3) trois exemplaires.

10 % sont en langue nationale, ce sont des livres techniques traduits en langue arabe, pour l'enseignement de certaines matières.

5 % sont en langues diverses, essentiellement des dons des différentes délégations étrangères qui sont passées à l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

Bibliothèque d'une Université de technologie, la Bibliothèque est abonnée à des revues scientifiques et techniques.

60 % des revues sont des revues américaines (IEEE Electronics, Physical Abstracts, etc...), le reste se partage entre la langue française (90 %) et en langues diverses (ex: Italien pour l'architecture, Japonais pour le Génie-Civil).

1300 titres en moyenne par année sont acquis par la Bibliothèque (TABLEAU N°6). Cela peut sembler faible pour une nouvelle bibliothèque mais il faut noter que les ouvrages techniques sont plus chers que les ouvrages de littérature.

De plus la Bibliothèque achète en moyenne (7) sept exemplaires par titre pour les ouvrages de base nécessaires aux étudiants du tronc commun, et parallèlement elle a acheté également dès 1981 des ouvrages de recherche (qui coûtent plus chers) pour la post-graduation en (3) trois exemplaires (souvent sous utilisés).

En 1980, la signature des marchés avec les fournisseurs n'a eu lieu réellement qu'après une année, et donc aucune consommation sur le budget d'équipement n'a été faite. Cependant 1586 titres ont été acquis grâce à l'importante autorisation globale d'importation (1 020 000 DA) d'une part et d'autre part ce sont des ouvrages acquis auprès de l'Office des Publications Universitaires.

TABLEAU N°6

ANNEES	BUDGET D'ACQUISITION EQUIPEMENT	FONCTIONNEMENT	A.G.I 49.01	Nombre de titres	Nombre d'exemplaires	EFFECTIF Lecteurs
1980	---	35 000 DA	1 020 000 DA	1586	4854	719
1981	93 913,7 DA	20 000 DA	1 000 000 DA	1096	3625	850
1982	842 281,4 DA	50 000 DA	760 000 DA	1044	5600	1095
1983	589 173,46 DA	100 000 DA	500 000 DA	1329	6873	1289
1984	725 722,65 DA	150 000 DA	250 000 DA	1923	8696	2406

1981, le montant des acquisitions est faible pour deux raisons, la première est que l'autorisation globale d'importation est arrivée en retard (vers le mois de juin); la deuxième, le Trésorier de la Wilaya d'Oran (comptable de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran) a fait une mauvaise interprétation des textes. Cela a pris (3) trois mois pour rétablir la situation.

1982, nous remarquons dans le tableau N°6 que la Bibliothèque a acquis moins de titres que les années précédentes alors que le montant des acquisitions a augmenté de 796,86 %. Ce n'est pas la consommation réelle de 1982, mais le paiement des commandes impayées de 1980 et de 1981.

1983, la part des acquisitions dans le budget de fonctionnement de la Bibliothèque a augmenté de 50 %. Le nombre de titres acquis ainsi que le nombre d'exemplaires ont augmenté respectivement de 27,29 % (titres) et de 22,73 % (exemplaires); cette augmentation correspondait avec l'accroissement du nombre d'étudiants particulièrement au niveau du tronc commun.

1984, même observation, beaucoup plus d'exemplaires en achetant proportionnellement moins de titres, pour faire face à la demande sans cesse croissante ces dernières années.

D'une manière générale, les acquisitions d'ouvrages ont évolué au même rythme que le budget malgré toutes les difficultés d'ordre comptable et le prix élevé des ouvrages techniques.

Le tableau N°7 nous montre l'évolution parallèle du budget et du nombre d'abonnements. Le développement de la recherche à l'Université a fait qu'une part importante soit accordée aux abonnements scientifiques. Toutefois, en 1983 le prix élevé des périodiques américains et l'inflation vertigineuse ont entraîné une surconsommation (108 %) des crédits. Cela n'a

TABLEAU N°7

! ANNEES	! BUDGET ! Abonnements	! A.G.I. ! 49.02	! Nombre de ! titres	! EFFECTIF	
				! ETUDIANTS	! ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
! 1980	! 100 000 DA	! 100 000 DA	! ---	! 629	! 90
! 1981	! 150 000 DA	! 50 000 DA	! 151	! 725	! 125
! 1982	! 150 000 DA	! 20 000 DA	! 183	! 873	! 222
! 1983	! 150 000 DA	! 20 000 DA	! 220	! 1003	! 286
! 1984	! 250 000 DA	! ---	! 245	! 2031	! 375
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!

pas diminué le nombre d'abonnements pour autant car la Bibliothèque a résilié certaines revues aux coûts très élevés et peu consultées.

En dernière analyse, l'évolution du budget a entraîné une évolution des acquisitions (ouvrages et périodiques) durant ces cinq années. Cette évolution correspondait à une situation particulière si l'on peut dire. Nouvelle institution (ouverture en 1979), le nombre d'étudiants peu élevé par rapport aux autres institutions, la Bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran a bénéficié de moyens financiers satisfaisants qui lui ont permis de se constituer un fonds riche en qualité et en quantité.

III Comparaison avec une bibliothèque française

Pour porter un jugement global, il n'y a semble-t-il qu'un seul moyen, c'est de replacer le cas de la Bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran dans le contexte de l'évolution observée dans les autres bibliothèques universitaires qui lui sont comparables. Cette comparaison permet de détacher le cas de la Bibliothèque de l'U.S.T.O. et de le caractériser de façon particulièrement nette. Nous l'effectuerons à l'aide de données relevées dans l'enquête générale statistique des bibliothèques universitaires en France, pour les années 1981 et 1982. Notre choix s'est porté sur la Bibliothèque de l'Université de Technologie de Compiègne parce que c'est une bibliothèque qui a les mêmes profils.

Années	BU U.S.T.O.		BU COMPIEGNE	
	OUVRAGES	Budget d'acquisition	OUVRAGES	Budget d'acquisition
1981	1096	113 913	1170	146 258
1982	1044	892 281	1233	161 912

Budget d'acquisition pour la BU de l'U.S.T.O. = budget d'équipement + budget de fonctionnement.

PERIODIQUES

BU U.S.T.O.			BU COMPIEGNE		
! ANNEES	! Titres	! Budget	! Titres	! Budget	!
!	!	!	!	!	!
! 1981	! 151	! 150 000	! 425	! 348 368	!
!	!	!	!	!	!
! 1982	! 183	! 150 000	! 456	! 461 274	!
!	!	!	!	!	!

Nous remarquons d'après le premier tableau que les deux bibliothèques ont acquis le même nombre de titres à peu près. Le budget de la BU de l'U.S.T.O. rappelle le, a été plus élevé en 1982 car il comprenait la consommation des années 1980 et 1981.

Dans le deuxième tableau, nous constatons que les deux Bibliothèques ont acquis proportionnellement à leurs budgets respectifs un nombre à peu près semblable, bien que l'augmentation du nombre de périodiques est plus sensible à la BU de l'U.S.T.O. qu'à la BU de Compiègne.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il est probable que des insuffisances subsistent. L'intérêt de notre travail résidait dans la précision des calculs de pourcentage et des calculs d'évolution.

La première observation qui se dégage, est que les crédits ont augmenté au rythme de 2 % à 7 % par an. Fondamentalement et dans tous les cas, l'accroissement des crédits ne peut s'apprécier que par rapport à l'évolution des besoins.

L'absence d'une évaluation fine ne nous permet pas de prétendre que cet accroissement ait répondu totalement ou partiellement aux besoins des utilisateurs.

En effet l'évaluation est un outil de gestion qui permet au personnel d'une bibliothèque particulière de déterminer dans quelle mesure celle-ci répond aux exigences des usagers et d'identifier les faiblesses et les lacunes des services offerts en vue d'apporter les améliorations qui s'imposent.

La bibliothèque de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran a bénéficié d'un budget satisfaisant tout le long de ces cinq années sur lesquelles notre étude a porté. Cela est dû au fait que c'est une nouvelle institution d'une part, et d'autre part le nombre des étudiants est peu élevé dans un secteur d'enseignement bien délimité.

Toutefois nous avons relevé quelques lacunes notamment au niveau de la répartition des crédits et au niveau de la politique d'acquisition.

- La répartition des crédits que le Ministère de l'Enseignement Supérieur effectue, est faite de manière empirique. Il serait souhaitable que les bibliothécaires participent à cette répartition, en proposant une clé de répartition calculée sur la base des besoins et des disciplines de tous les établissements de l'enseignement supérieur

- Le budget de fonctionnement est annuel et n'est donc pas reportable. La bibliothèque universitaire craint de voir son crédit diminuer l'année suivante, consomme alors le plus possible de ce crédit. Ce qui implique une politique d'acquisition contraignante, et de ce fait elle achète des ouvrages souvent peu ou pas consultés car ils ne répondent pas aux besoins réels des utilisateurs, et notamment les ouvrages acquis auprès de l'Office des Publications Universitaires dont la production en ouvrages scientifiques et techniques est faible.

- Il est inutile d'acheter certains ouvrages en (3) trois exemplaires et de surcroît aux coûts très élevés, car ils ne sont réellement consultés que par un enseignant intéressé par un domaine donné. C'est le cas des ouvrages de recherche en langue anglaise. Compte tenu des restrictions budgétaires qui se font sentir de plus en plus il serait plus raisonnable de n'en acheter qu'un seul exemplaire.

L'évaluation est absolument nécessaire quelque soit le développement de la bibliothèque. Elle permettrait une meilleure rationalisation des moyens humains, matériels, et financiers; ce qui va de pair avec l'automatisation. En effet, un système informatisé de bibliothèque inclut l'ensemble des tâches bibliothéconomiques des fonds documentaires (commandes, acquisitions, cataloguage, circulation des documents et suivi des statistiques des différentes transactions).

On aurait pu envisager l'automatisation de la bibliothèque avec la nouvelle implantation en septembre 1986, de l'Université des Sciences et de la Technologie à Bir El Djir, néanmoins aucune étude préliminaire n'a été faite. Aujourd'hui, le déménagement de l'U.S.T.O. à Bir El Djir représente une occasion unique pour penser à l'automatisation de la bibliothèque. On peut penser que l'étude d'un réseau informatique de bibliothèques conviendra, car à la bibliothèque de l'Institut du Génie-Civil et du Génie-Mécanique s'ajoutera la bibliothèque centrale et les bibliothèques des différents instituts.

Situation privilégiée au sein d'un milieu scientifique et technique, la bibliothèque de l'U.S.T.O. aura l'avantage de bénéficier de toutes les expériences tentées dans les bibliothèques universitaires du monde dans le cadre de leur informatisation. Il ne tient plus maintenant qu'à la bonne volonté.

B I B L I O G R A P H I E

° + ° + ° + ° + ° + °

ASSOCIATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES. Journées d'étude. 1975. Lyon. Les Bibliothèques Universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'Université: Lyon: AENSB, 1975; 44 p.

COMTE, Henri. Les Bibliothèques publiques en France. Villeurbanne: Presses de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires, 1977. 447 p.
ISBN 2 901119 03 4.

DUPONT, Phillipe. Eléments pour une meilleure gestion: analyse du compte financier d'une bibliothèque universitaire(avec grilles d'évaluation). Amiens: Bibliothèque de l'Université, 1981: 15p.

Evaluation des bibliothèques universitaires. Sous la direction de Jean-pierre Clavel. Montréal: AUPELF, 1984. ISBN 2 920021 20 6.

PAUL, Roger. Cours d'admistration. Généralités. Organisation administrative des bibliothèques. Personnel, budget. Paris: Bibliothèque Nationale, 1961. 83 p.

RICHTER, Brigitte. Précis de bibliothéconomie. Paris:Saur, 1982. 223p.

VEZIER, Liliane. Le contrôle de gestion à la bibliothèque de l'Université de Technologie de Compiègne. Rapport à Monsieur le Directeur de la BBMIST. UTC, 1984, 77 p.

WITHERS, F.N. Normes pour l'établissement des services de bibliothèques: enquête internationale. Paris: UNESCO, 1975. 485p.

PERIODIQUES

Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires en 1980. In Bulletin des Bibliothèques de France, T 28.N°1(1984): P.27-47.

Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires en 1981 et 1982. In Bulletin des Bibliothèques de France, T 29.N°4(1984). P.345-360.

COSSETTE, André. L'évaluation de la bibliothèque. In Médiathèques Publiques, N°28(1979). P 27-38.



A N N E X E S

° + ° + ° + °

TARIAT D'ETAT AU COMMERCE EXTERIEUR

DIRECTION DES PROGRAMMES

19.104.301

. (Objectifs planifiés)

E: BNA

RSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

N: --

A N N E X E

15 AVR. 1981

A LA DECISION N°... 5.7.1. DU.....PORTANT
AUTORISATION DU PROGRAMME GENERAL D'IMPORTATION

POUR L'ANNEE 1981.

DESIGNATION DES PRODUITS	MONTANT EN DA.
Alcool éthylique non dénaturé de 80° et plus, alcool éthylique dénaturé de tous titres.	7.000
Marbres, travertins, ocaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5 et albatre, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciages.	5.000
Anhydride et acides phosphoriques (Meta-, ortho- et pyri-).	10.000
Cétons, cetons-alcools, cetons-phenols, cetons-aldehydes quinones-alcools quinones-phenols, quinones-aldehydes et autres cetons et quinones à fonctions et oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés sulfenes, nitres, nitroses.	15.000
Encres à écrire ou à dessiner, encres d'imprimerie et autres encres.	15.000
Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés, eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles même médicinales.	10.000
Produits organiques tensio-actifs, préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon. (autres que pour lessives).	10.000
Plaques photographiques et films, plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu.	20.000
Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés ou impressionnés, mais non développés.	30.000
Plaques, pellicules et films impressionnés, non développés négatifs ou positifs.	30.000
Plaques, pellicules non perforées, et pellicules perforées (autres que les films cinématographiques).	10.000
Produits chimiques pour usages photographiques, y compris les produits pour la production de la lumière-éclair.	30.000
Solvants et diluant composites pour vernis ou produits similaires.	15.000

**DECISION PORTANT A. TRIBUTION D'UNE AUTORISATION GLOBALE D'IMPORTATION
AU TITRE DU PROGRAMME GENERAL D'IMPORTATION 19.81...**

LE SECRETAIRE D'ETAT AU COMMERCE EXTERIEUR,

Vu l'ordonnance n° 76 57 du 7 Radjab 1396, correspondant au 5 juillet 1976, portant promulgation de la Charte Nationale,
Vu l'ordonnance n° 76 97 du 30 Doul Kaada 1396 correspondant au 22 novembre 1976, portant promulgation de la Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire,
Vu le décret n° 80-175 du 15 juillet 1980 portant réaménagement des structures du gouvernement,
Vu l'ordonnance n° 74.12 du 30 janvier 1974 relative aux conditions d'importation des marchandises,
Vu le Décret n° 74.14 du 30 janvier 1974 relatif aux autorisations globales d'importations,
Vu l'arrêté du 20 mai 1975, portant prohibition à l'importation de certaines marchandises et les arrêtés subséquents,
Vu la demande formulée par ...L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN...

D E C I D E

ARTICLE 1.

En exécution du programme général d'importation pour l'année 198... il est décidé l'attribution d'une autorisation globale d'importation (A.G.I.) du type «Objectifs Planifiés» en faveur de ...L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN.

ARTICLE 2.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 74.14 du 30 janvier 1974 susvisé, l'importation des produits repris en annexe de la présente décision et dispensée de l'accomplissement de toutes autres formalités édictées par la réglementation du commerce extérieur.

ARTICLE 3.

Cette mesure de dispense s'applique à l'ensemble des produits repris en annexe de la présente décision en concurrence des crédits qui leur sont respectivement alloués.

ARTICLE 4.

Aucun dépassement de crédits ne peut être admis, toutefois et par position tarifaire une tolérance de 10 %, assise sur la valeur C.A.F. du dernier envoi, peut être admise dans le cas où le contrat le prévoit.
Tout transfert de crédits d'un poste à un autre ne peut être effectué sans une autorisation préalable du Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur.

ARTICLE 5.

Les produits repris au sein de la liste annexée à la présente décision sont importés exclusivement en vue de la réalisation des objectifs planifiés faisant l'objet de :

— la décision d'individualisation du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire en date du .25/01/1979...SEP/79/91/EF/64.....

(1) - l'autorisation de financement ou de transfert n°

— du visa de la Banque Algérienne de Développement n°

en date du

(2) - l'autorisation tarifaire simplifiée de la Direction Nationale des Douanes.

ARTICLE 6.

L'entreprise - l'organisme - est tenu (e) de transmettre mensuellement et, au plus tard, le 15 du mois suivant, au Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur - Direction des Programmes et de la Réglementation un état des opérations réalisées dans le cadre de la présente décision.

ARTICLE 7.

Le Directeur des Programmes et de la Réglementation pour le Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur, le Directeur des Douanes, le Directeur des Finances Extérieures et le Président Directeur Général de la Banque Intermédiaire de l'entreprise, pour le Ministère des Finances et LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN. sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

(1) Préciser financement ou transfert.

(2) Facultatif.



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN.

[Signature]

مقرر يتضمن منح رخصة استيراد جمالية في نطاق البرنامج العام للاستيراد لسنة 19.....

ان كاتب الدولة للتجارة الخارجية

بمقتضى الامر رقم 76-57 المؤرخ في 7 رجب عام 1396 الموافق 5 يوليو سنة 1976 المتضمن نشر الميثاق الوطني .
بمقتضى الامر رقم 76-87 المؤرخ في 30 ذى القعدة عام 1396 الموافق 22 نوفمبر سنة 1976 المتضمن اصدار دستور
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية .

بمقتضى المرسوم رقم 80 - 175 المؤرخ في 3 رمضان عام 1400 الموافق 15 يوليو سنة 1980 المتضمن تعديل هيكل الحكومة .
وبمقتضى الامر رقم 74-12 المؤرخ في 6 محرم عام 1394 الموافق 30 يناير سنة 1974 والمتعلق بشروط استيراد البضائع .
وبمقتضى المرسوم رقم 74-14 المؤرخ في 6 محرم عام 1384 الموافق 30 يناير سنة 1974 والمتعلق بالرخصة الاجمالية
للاستيراد .

وبمقتضى القرار المؤرخ في 20 ماي 1975 والمتعلق بمحضر استيراد بعض المواد .

وبمقتضى طلب بتاريخ

يقرر

المادة الاولى :

تمنح رخصة اجمالية للامداف المخططة لـ

المادة الثانية :

تطبق هذه الرخصة على كل المواد المدرجة بالملاحق حتى غاية الاعتمادات المفتوحة لكل هذه المواد .

المادة الثالثة :

لايسمح بتجاوز الاعتمادات ولا يتم تحويلها الا بمقرر مسبق من طرف وزارة التجارة . الا انه يسمح في حالة ما اذا اشترط
في العقد بتجاوز مقداره 10 % من قيمة (كاف) لآخر منحة .

المادة الرابعة :

ان جميع المواد المذكورة بالقائمة المذكورة المرفقة هي موجهة خصيصا لانجاز المشاريع المذكورة بهذا المقرر .

المادة الخامسة :

ان استيراد المواد المدرجة في القائمة المرفقة موجهة خصيصا لانجاز المشاريع المخططة بمقرر وزارة التخطيط والتهيئة
المعمارية بتاريخ والمتعلقة بانجاز

وبمقتضى رخصة التمويل او التحويل (1) لوزارة المالية رقم بتاريخ

وبمقتضى تاشير البنك الجزائري للتنمية رقم بتاريخ

وبمقتضى رخصة التمويل او التحويل التعريفية المبسطة لمديرية الوطنية للجمارك

رقم

وبمقتضى العقد المبرم بين

بتاريخ

المادة السادسة :

على المؤسسة ان ترسل شهريا والى لجل اقصاه الخامس عشر من الشهر التالي الي كتابة الدولة للتجارة الخارجية
مديرية البرامج والتنظيم جدول الصفقات المنجزة في اطار هذا المقرر .

المادة السابعة :

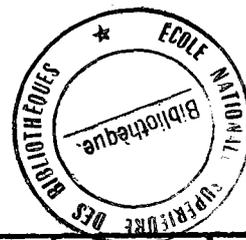
ان كلا من مدير البرامج والتنظيم بكتابة الدولة للتجارة الخارجية والمدير الوطني للجمارك ومدير المالية
الخارجية والرئيس المدير العام للبنك الوسيط للمؤسسة المذكورة اعلام بوزارة المالية و

يكلف فيما يخصه بتطبيق هذا المقرر .
كاتب الدولة للتجارة الخارجية

-0- EFFECTIF DES ETUDIANTS EN GRADUATION -0-

ANNEES FILIERES	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86
GENIE-CIVIL	86	141	158	182	157	193	237
GENIE-MECANIQUE	43	33	47	67	77	116	178
GENIE-MARITIME	X	X	X	35	61	85	92
ELECTRONIQUE	191	146	136	117	130	150	175
ELECTROTECHNIQUE	88	95	101	105	113	153	182
ARCHITECTURE	96	176	234	304	386	399	510
OPTOMETRIE	33	38	49	63	79	91	100
HYDRAULIQUE	X	X	X	X	X	X	22
TRONC-COMMUN TECHNOLOGIE	X	X	X	X	X	844	1246
T O , T A L	537	629	725	872	1000		

-0- EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS -0-



	GRADES		PROFESS.	M.CONFE.	M.ASSIS.	ASSISTANT	C.T	ENSEMBLE
	NATIONALITES							
80	ALGERIENS	01	X	01	01	X	03	
	ETRANGERS	01	03	35	19	X	58	
81	ALGERIENS	01	X	02	11	X	14	
	ETRANGERS	04	07	49	26	X	86	
82	ALGERIENS	01	X	03	18	X	22	
	ETRANGERS	10	05	50	19	X	84	
83	ALGERIENS	01	01	12	67	X	81	
	ETRANGERS	24	20	59	15	X	98	
84	ALGERIENS	01	01	32	80	X	114	
	ETRANGERS	05	15	68	17	X	115	
85	ALGERIENS	01	02	48	86	X	148	
	ETRANGERS	13	19	59	12	X	103	
86	ALGERIENS	02	01	67	73		143	
	ETRANGERS	10	17	53	07		87	